

MARIAGE

**NOUS NE PRENONS QUE LES DOSSIERS COMPLETS ET LES FUTURS EPOUX
DOIVENT LES DEPOSER ENSEMBLE 2 MOIS AVANT LA CELEBRATION
PREVUE**

ACTES DE NAISSANCE –copies intégrales

- Pour les personnes nées en France, s'adresser à la **mairie du lieu de naissance**

- Pour les personnes françaises nées à l'étranger, s'adresser au

Ministère des Affaires Etrangères

SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL

44941 NANTES – CEDEX 9

Ces actes doivent dater de **moins de 3 mois** à la date du dépôt du dossier

- Pour les personnes de nationalité étrangère, s'adresser au **Consulat d'origine**

Et apporter en plus de l'acte de naissance, un certificat de coutume et un certificat de célibat

Ces 3 documents doivent dater **de moins de 6 mois** à la date du dépôt du dossier.

NB* une audition peut être prévue selon certaines situations.

Il est possible qu'un traducteur soit demandé lors de la célébration du mariage pour assister le Maire Adjoint, lorsque l'un des conjoints ne comprend pas le français. Ce dernier ne doit pas être un membre de la famille proche.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

- Justificatifs de domicile **personnel (EDF, Loyer, Impôts...sauf téléphone portable)** datant de moins de 3 mois

- Si la personne est hébergée, fournir **en plus** une attestation sur l'honneur de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile à son nom et sa pièce d'identité

- si c'est un des parents qui est domicilié à Sainte-Geneviève des Bois, fournir **en plus** sa pièce d'identité et son justificatif de domicile.

PIECE D'IDENTITE

- C.N.I., Passeport, titre de séjour, etc.... (A présenter lors du dépôt du dossier)

LISTE DES TEMOINS (2 minimum et 4 maximum, ils doivent être majeurs)

- Copies pièces d'identité

CONTRAT DE MARIAGE

- Un contrat de mariage peut éventuellement être passé. C'est le notaire qui l'établit.

Remettre à la Mairie l'attestation qui lui est destinée au plus tard 15 jours avant le mariage. S'il n'y a pas de contrat, c'est le régime de la communauté réduite aux acquêts qui s'applique.

ENFANT (s) COMMUN(S)

Si le ou les enfants ont été reconnus à des dates différentes par les 2 parents, il est possible d'effectuer une déclaration de changement de nom à la mairie du domicile.

- Fournir les copies intégrales des actes de naissance de moins de 3 mois

- Apporter le livret de famille de parents si l'aîné des enfants est né après le 31/12/2004, au plus tard 15 jours avant le mariage.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

A/ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR EPOUX / A LA FUTURE EPOUSE

NOM : _____

PRENOMS : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

VILLE DE NAISSANCE : _____

DEPARTEMENT DE NAISSANCE : _____

NATIONALITE (au moment du mariage) _____

PROFESSION : _____

Célibataire
 Veuf(ve) depuis le : _____ Divorcé(e) le : _____

Prénoms et NOM de l'ex-conjoint : _____

Domicilié(e) à :
ADRESSE : _____

VILLE : _____

DEPARTEMENT : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse Mail : _____

PARENTS :

PÈRE : _____

(avec tous les prénoms)

domicilié à :

ADRESSE : _____

VILLE : _____

DEPARTEMENT : _____

Profession _____

ou décédé le _____ à _____

MÈRE : _____

domiciliée à :

ADRESSE : _____

VILLE : _____

DEPARTEMENT : _____

profession _____

ou décédée le _____ à _____

NB : Pour les personnes retraitées indiquer la profession exercée antérieurement.

B/ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FUTUR EPOUX/A LA FUTURE EPOUSE :

NOM : _____

PRENOMS : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

VILLE DE NAISSANCE : _____

DEPARTEMENT DE NAISSANCE : _____

NATIONALITE (au moment du mariage) _____

PROFESSION : _____

Célibataire

Veuf(ve) depuis le : _____ Divorcé(e) le : _____

Prénoms et NOM de l'ex-conjoint : _____

Domicilié(e) à :

ADRESSE : _____

VILLE : _____

DEPARTEMENT : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse Mail : _____

PARENTS :

PÈRE : _____

(avec tous les prénoms)

domicilié à :

ADRESSE : _____

VILLE : _____

DEPARTEMENT : _____

Profession _____

ou décédé le _____ à _____

MÈRE : _____

domiciliée à :

ADRESSE : _____

VILLE : _____

DEPARTEMENT : _____

profession _____

ou décédée le _____ à _____

NB pour les personnes retraitées indiquer la profession exercée antérieurement

C/ RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX :

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PREVU

Commune _____

Département _____

Adresse _____

- Il existe
 Il n'existe pas un contrat de mariage

qui sera signé, a été signé le _____ chez Maître _____

Notaire à _____

Nombre d'enfants en commun :

COMMUNICATION

Parution dans la presse – Bulletin Municipal de la Commune de votre domicile

OUI

NON

Nota Bene :

- Vous pouvez souhaiter qu'un élu en particulier célèbre votre mariage en le demandant au moment du dépôt du dossier (par écrit)
- Vous pouvez choisir la date de votre mariage mais le choix de l'heure appartient à la Mairie
- Vous pouvez également apporter sur CD ou clé USB la musique de fond pour la cérémonie de mariage.

LISTE DES TEMOINS DU MARIAGE

1

NOM de naissance _____

Nom marital _____

Prénoms _____

Age _____

Profession _____

Domicile _____

Commune _____

Département _____

2

NOM de naissance _____

Nom marital _____

Prénoms _____

Age _____

Profession _____

Domicile _____

Commune _____

Département _____

3
NOM de naissance _____

Nom marital _____

Prénoms _____

Age _____

Profession _____

Domicile _____

Commune _____

Département _____

4
NOM de naissance _____

Nom marital _____

Prénoms _____

Age _____

Profession _____

Domicile _____

Commune _____

Département _____

Cette feuille doit être remplie très lisiblement par les intéressés eux mêmes afin d'éviter des erreurs dans la rédaction de l'acte.

NOTA :

- ✓ Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe.
- ✓ Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage.
- ✓ Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.